

## Contribution des thésards et post-docs de l'observatoire de Meudon pour les assises de l'astrophysique

### 1. Quota de cours des jeunes maîtres de conférences (MDC) :

les MDC sont surchargés de cours dans la période la plus productive de leur carrière. Il faut donc plus de MDC pour leur permettre de faire plus de recherche. Ceci favoriserait de plus une plus grande interaction entre le monde de la recherche et le monde universitaire.

### 2. Embauche CNRS, CNAP :

il nous est apparu nécessaire de faire une pré-sélection des candidats pour l'audition. En effet, 160 auditions en quelques jours nous semblent un procédé absurde. Premièrement les entretiens mériteraient d'être plus approfondis. Deuxièmement, il est malhonnête de faire venir vainement des candidats du monde entier. De plus, nous aimerions connaître les raisons de non-embauche : qu'elles soient clairement diffusées.

### 3. Salaire modulable pour les chercheurs CNRS et CNAP :

le salaire serait composé d'une base qui augmente avec l'âge et d'une composante modulable qui serait fonction de l'implication du chercheur dans différentes tâches : enseignement, divulgation scientifique, publications, vie du labo, administration, tâches de service etc... Cette liste serait à définir plus précisément, bien sûr.

### 4. Tâches de services des chercheurs CNAP :

Qu'une liste des tâches de services soit établie, que la mobilité des tâches soit rendue possible; par exemple faire ses tâches dans un autre observatoire que le sien. Dans le cas où l'on crée sa propre tâche de service qu'une validation de la proposition de la tâche de service soit connue avant de l'entreprendre.

### 5. Les embauches à "moustaches" des ITA et les CDI :

Qu'un laboratoire qui ait formé une personne pendant deux ans de CDD ait envie de le garder avec soi nous semble normal. Mais pourquoi dans ce cas organiser de faux concours où le gagnant est déjà désigné ! Il faudrait rendre possible une embauche directe dans ce cas là. Et dans les cas où le laboratoire n'a pas d'idée préconçue sur la personne à embaucher on organise un recrutement ouvert. Mais que l'on ne fasse pas venir des candidats (en général chômeurs) des quatre coins de la France pour feindre un concours. La solution la plus simple serait d'embaucher sur CDI et non sur postes de fonctionnaires. De manière générale, il nous a paru que le statut de CDI soit plus favorable que celui de fonctionnaire pour les métiers de la recherche.

### 6. Thèses = CDD :

Étant donné que plus des deux tiers des doctorants ne travailleront pas dans la recherche publique, il nous apparaît nécessaire de valoriser les thèses auprès du secteur privé. Faire d'une thèse un CDD permettrait de pouvoir sortir de sa thèse avec

une experience professionnelle de 3 ans dans la recherche. Tout est dans les mots et dans la tete, mais cela changerait certainement la donne.

7. Embauche apres la these :

il faudrait que les laboratoires disent clairement a leurs thesards, a peine diplomes, quelles sont leurs chance de pouvoir un jour avoir un poste, au lieu de les laisser partir aux quatre coins du monde en post-doc, pour qu'ils se retrouver finalement sur le carreau a plus de 30 ans !

8. Divulgateion = un metier a part entiere.

La recherche publique vivant sur l'argent des contribuables, il est de son devoir de rendre des comptes et de faire connaitre ses activites. De plus ,la notion de culture est systematiquement associee au lettres : pourquoi ?

Les chercheurs seuls ne peuvent assurer cette divulgation car c'est un metier a part entiere. Il faut creer des postes pour cela.